

# LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

**AVEC LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE,  
REGLEZ VOS PRIMES EN TOUTE SÉRÉNITÉ !**



Pour faciliter vos démarches de règlement, AIR COURTAGE ASSURANCES vous propose le prélèvement sur votre compte bancaire.

## UN MOYEN DE PAIEMENT :

**SÛR** : Vous n'avez plus de courrier à envoyer ni d'action à faire. Vous être certain de payer à la date limite de paiement sans risque de retard, même lorsque vous êtes en déplacement ! Les prélèvements se font le 10 du mois de vos échéances.

**SIMPLE** : Un échéancier des prélèvements vous est adressé par email. Vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement. En cas de modification de votre contrat générant une évolution du montant de vos primes, à la hausse ou à la baisse, un nouvel échéancier vous sera adressé.

**SOUPLE** : Vous changez de compte ou d'agence bancaire, il suffit de nous avertir et de nous transmettre votre nouveau RIB par email ou par courrier. Vous souhaitez arrêter le prélèvement, informez nous 30 jours avant votre prochaine échéance.

**EN CAS DE REJET DE PRÉLÈVEMENT** : Votre prime sera représentée le 10 du mois suivant. Dans l'hypothèse où un nouveau rejet serait enregistré, la compagnie d'assurance préalablement informée, se réservera le droit de vous adresser une mise en demeure.

## COMMENT FAIRE ?

**RETOURNEZ LE MANDAT SEPA CI-DESSOUS COMPLÉTÉ ET SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ DE  
VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) À : [compta@air-assurances.com](mailto:compta@air-assurances.com)**

For You,



With You...

**www.air-assurances.com** Document non contractuel

Allée des Lilas – Hôtel d'entreprises Pierre Blanche – BP 70 008 – 01155 SAINT VUBAS CEDEX – Tél 04 27 46 54 00  
Société de courtage en assurances au capital de 50 400 € - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse – APE 6622 Z  
ORIAS 07 000 679 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - RC Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L  
512-7 du Code des assurances – sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 61 rue  
Taitbout 75009 Paris ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr))  
Réclamation : AIR COURTAGE ASSURANCES – Service Réclamations - BP 70008 - 01155 SAINT VULBAS CEDEX



# AIR COURTAGE ASSURANCES

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat :

Contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AIR COURTAGE ASSURANCES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'AIR COURTAGE ASSURANCES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.**

*Veillez compléter les champs marqués \**

Vos Nom, Prénom* (débiteur)	.....
Votre adresse *	..... Numéro et nom de la rue ..... Code Postal Ville ..... Pays
Les coordonnées de votre compte *	..... N° d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number) ..... Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

Les coordonnées du créancier	AIR COURTAGE ASSURANCES HOTEL ENTREPRISES PIERRE BLANCHE ALLEE DES LILAS 01150 ST VULBAS  FR FR90ZZZ574376 Code pays Identifiant SEPA du créancier
------------------------------	--

Type de paiement	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>
------------------	--

Signé à\* ....., Lieu

le\* ....., Date

Signature *
-------------

### AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»  
Allée des Lilas - BP 70008  
01155 S<sup>t</sup> VULBAS CEDEX - France  
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00  
Fax +33 (0)4 74 46 09 14  
[www.air-assurances.com](http://www.air-assurances.com)

S.A.R.L. de courtage d'assurances au Capital de 50 400 € - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR35422480145 - Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 61 rue Talibout 75009 Paris ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) Tel + (33) 01 49 95 40 00. Réclamation : AIR COURTAGE ASSURANCES - Service Réclamations : BP 70008 - 01155 SAINT VULBAS CEDEX  
Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org). Plus d'informations [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)